

## Comité consultatif sur l'application des droits

**Seizième session**  
**Genève, 31 janvier – 2 février 2024**

### ASPECTS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET JUDICIAIRES DE LA RETRANSMISSION ILLÉGALE D'ÉMISSIONS EN DIRECT AU MOYEN DE LA DIFFUSION EN CONTINU SUR INTERNET – RÉSUMÉ

*Étude établie par M. Kanchana Kariyawasam, professeur associé, Griffith Business School, Griffith University (Australie)\**

#### RÉSUMÉ

Cette étude examine les aspects techniques et juridiques et le traitement judiciaire des émissions en direct transmises illégalement au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet. Tout d'abord, elle examine la nature des retransmissions illégales en direct et étudie les défis que cela représente pour les radiodiffuseurs, les organisateurs d'événements et l'industrie du divertissement. Deuxièmement, elle examine s'il existe une forme de protection du droit d'auteur ou des droits connexes pour le contenu diffusé en direct ou la diffusion en continu, indépendamment du contenu sous-jacent, en expliquant les types de protection du droit d'auteur et des droits connexes que l'on trouve dans les systèmes nationaux. Troisièmement, elle examine les différentes licences requises pour qu'un radiodiffuseur se conforme à la législation sur le droit d'auteur et obtienne les droits nécessaires de la part des propriétaires de contenu. Quatrièmement, l'étude examine les différents modèles utilisés par les diffuseurs non autorisés lors de la retransmission d'émissions en direct. Elle montre comment ces méthodes illégales permettent de capter et de retransmettre des contenus en direct sans autorisation. Elle passe ensuite en revue les mesures législatives et réglementaires mises en œuvre à l'échelle mondiale pour lutter contre la diffusion illégale en direct, y compris les recours actuels, et évalue l'efficacité de ces stratégies pour dissuader les infractions au droit d'auteur. Enfin, l'étude souligne les limites potentielles des solutions actuelles, notamment les problèmes juridiques, techniques et opérationnels à résoudre. La présente étude souligne qu'il est urgent

---

\* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI. L'auteur tient à remercier Subburaj Royal Raj et Rajbhandari Bikalpa pour leur aide à la recherche.

de mettre en œuvre des mesures d'application efficaces et d'établir un ensemble de règles largement acceptées pour lutter contre la retransmission illégale d'événements en direct au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet.

## **I. INTRODUCTION**

1. La diffusion en direct a transformé le paysage numérique, offrant aux créateurs de contenu et au public des moyens exceptionnels de se connecter en temps réel. La diffusion en direct offre aux consommateurs un large éventail de contenus, allant des bulletins d'information aux événements sportifs, des films aux concerts et festivals de musique, et des jeux et sports électroniques aux podcasts. Malgré ces avantages, la retransmission illégale d'événements en direct a augmenté ces dernières années. La facilité d'accès, l'augmentation du nombre de téléspectateurs, les progrès technologiques, la disponibilité généralisée de plateformes illégales de diffusion en direct et l'utilisation accrue des appareils mobiles sont devenus de puissants catalyseurs de la propagation mondiale de la diffusion illégale de contenus en direct. Cela signifie non seulement que les diffuseurs légitimes de programmes en direct subissent des pertes importantes, mais aussi que la viabilité à long terme de la diffusion en direct est compromise.

## **II. DIFFUSION EN CONTINU ILLÉGALE ET DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES RADIODIFFUSEURS**

2. La diffusion d'événements en direct exige des investissements financiers importants, car elle comporte de multiples facettes et nécessite de nombreuses ressources. Les dépenses comprennent l'équipement vidéo et audio de haute qualité, une solide infrastructure de serveurs et une bande passante suffisante pour pouvoir accueillir un grand nombre de téléspectateurs. Toutefois, lorsque des plateformes de diffusion en continu non autorisées proposent le même contenu gratuitement, une partie importante du public est détournée des chaînes officielles, ce qui se traduit par une baisse de l'audience et des revenus. Cela affaiblit la viabilité économique du secteur de la radiodiffusion. Outre l'impact financier, la diffusion en continu non autorisée diminue la valeur des droits de diffusion et l'intégrité des œuvres créatives, remettant en cause les droits exclusifs des créateurs à distribuer leurs œuvres et à en tirer profit. La protection des droits des radiodiffuseurs et des créateurs de contenu est donc essentielle à la monétisation de leurs œuvres créatives, afin qu'ils puissent recevoir une rémunération équitable pour leurs efforts et leurs investissements.

## **III. PROTECTION DES RADIODIFFUSIONS**

3. La manière dont les droits des radiodiffuseurs sont protégés varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis d'Amérique, par exemple, la législation ne prévoit expressément aucune protection au titre du droit d'auteur pour les radiodiffuseurs. Cependant, les radiodiffuseurs s'appuient souvent sur une protection inclusive qui protège leurs émissions dans le cadre de la loi sur le droit d'auteur. Certains pays, comme l'Australie, protègent les droits des radiodiffuseurs en tant qu'"objets autres que des œuvres", ce qui complète la protection traditionnelle du droit d'auteur dont bénéficient les auteurs et les créateurs, et reconnaît l'investissement et l'effort uniques qu'impliquent les activités de radiodiffusion. Par conséquent, la reproduction, la distribution et la communication au public sans l'accord du radiodiffuseur sont illégales. D'autres pays, comme l'Inde, le Japon et la Chine, reconnaissent les droits des radiodiffuseurs comme des droits connexes, qui s'apparentent au droit d'auteur en ce sens que les radiodiffuseurs se voient accorder des droits exclusifs pour contrôler la manière dont leurs

émissions sont utilisées et diffusées. Ces différentes approches témoignent de la diversité du traitement des droits des radiodiffuseurs à l'échelle mondiale.

#### **IV. DÉBAT SUR LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR POUR LES ÉMISSIONS EN DIRECT**

4. Dans le cas des émissions en direct, la nature du contenu est souvent "transitoire" : les données sont transmises en temps réel sans qu'une copie fixe ou permanente soit créée. La question de savoir si le "contenu en direct" d'une émission est protégé par le droit d'auteur fait toujours l'objet de débats académiques et judiciaires approfondis. Toutefois, comme la question n'est pas résolue, l'article 2.2) de la Convention de Berne laisse aux États membres le soin de déterminer l'exigence relative à la fixation. Selon l'article 17.6) de la *loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets* du Royaume-Uni, une copie "temporaire" d'une œuvre constitue une violation du droit d'auteur, bien que la question de savoir si l'acte de mise en mémoire tampon dans la mémoire vive d'un appareil constitue une violation du droit d'auteur n'ait pas encore été résolue au niveau mondial.

#### **V. LICENCES POUR LA DIFFUSION EN CONTINU SUR L'INTERNET D'ÉMISSIONS EN DIRECT**

5. Pour retransmettre une émission en direct au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet, en particulier lorsqu'il s'agit de la diffuser auprès d'un public réparti sur plusieurs territoires, le radiodiffuseur doit généralement obtenir des licences pour s'assurer qu'il respecte la législation sur le droit d'auteur et qu'il obtient les droits nécessaires de la part des propriétaires du contenu. Les licences spécifiques requises dépendent de facteurs tels que le type de contenu diffusé, les territoires concernés et les cadres juridiques des pays respectifs. Une licence valide peut être une licence obligatoire imposée par la législation ou le consentement du titulaire du droit d'auteur. Les licences requises pour diffuser des émissions en direct sur l'Internet comprennent principalement des licences de diffusion, des licences de droits d'exécution, des licences de droits d'auteur, des licences spécifiques à un territoire et des licences relatives aux droits régissant la diffusion publique numérique.

#### **VI. MODÈLES DE RETRANSMISSION ILLICITE DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION EN CONTINU DE PROGRAMMES EN DIRECT**

6. Lorsqu'ils retransmettent illégalement des émissions en direct au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet, les contrevenants exploitent des techniques tels que la monodiffusion, la multidiffusion, le contenu généré par l'utilisateur et les réseaux privés virtuels (VPN). La monodiffusion, un modèle de diffusion en continu de machine à machine, envoie le contenu directement d'un serveur à un utilisateur individuel, tandis que la multidiffusion détourne le contenu vers plusieurs destinataires simultanément, ce qui facilite la distribution non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur. Les plateformes de contenu généré par l'utilisateur, sur lesquelles des personnes mettent en ligne du matériel protégé par le droit d'auteur sans autorisation, sont de plus en plus populaires, ce qui pose des problèmes considérables aux créateurs et aux distributeurs de contenu. Bien que leur utilisation soit légale, les VPN sont devenus un moyen de contourner les restrictions géographiques et d'accéder à des contenus verrouillés par région. Non seulement ces modèles portent atteinte aux droits des radiodiffuseurs et aux droits de propriété intellectuelle, mais ils entraînent également des pertes financières considérables pour les radiodiffuseurs.

## VII. RÉFLEXIONS LÉGISLATIVES ET JUDICIAIRES RÉCENTES SUR LA LUTTE CONTRE LA DIFFUSION ILLÉGALE D'ÉMISSIONS EN DIRECT

7. La diffusion en direct illégale pose de nombreuses difficultés en matière d'application du droit d'auteur. Aux États-Unis d'Amérique, par exemple, l'introduction récente du Protecting Lawful Streaming Act (PLSA) fait de la diffusion en continu et à grande échelle de matériel protégé par le droit d'auteur un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement (dix ans en cas de récidive). Selon la PLSA, il est "illégal d'offrir ou de fournir délibérément au public un service de transmission numérique illégal dans le but d'en tirer un avantage commercial ou un gain financier privé". Dans l'affaire de 2023 opposant les États-Unis d'Amérique à Joshua Streit, le site Web de ce dernier était responsable de la diffusion illégale en direct de contenus protégés par le droit d'auteur provenant des principales ligues de sport professionnel. Il a été condamné à trois ans de liberté conditionnelle, 2 995 272,64 dollars É.-U. de dédommagement et 500 000 dollars É.-U. de confiscation.

8. En Italie, la loi n° 93/2023, intitulée "*Dispositions pour la prévention et la répression de la diffusion illicite de contenus protégés par le droit d'auteur sur les réseaux de communications électroniques*", est entrée en vigueur le 8 août 2023. Cette loi est une étape cruciale dans la lutte contre la diffusion illégale en direct. La loi n° 93/2023 prévoit que les personnes qui distribuent illégalement des films, des séries télévisées, des sports et des matchs de football sont passibles d'amendes allant jusqu'à 15 000 euros et de condamnations pénales allant de six mois à trois ans. Une amende pouvant aller jusqu'à 5000 euros est prévue pour ceux qui "consomment" une "quantité substantielle d'œuvres ou de matériel protégé". Outre les mesures législatives, le pouvoir judiciaire italien s'est montré volontariste en émettant des injonctions et en bloquant des sites Web, via des ordonnances administratives de l'Autorité de supervision des communications (AGCOM).

9. Au Canada, le projet de loi modifiant la loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois a reçu la sanction royale le 20 avril 2023. L'article 2.3) de cette loi interdit à toute personne de transmettre des émissions par l'Internet lorsque la transmission s'inscrit dans le cadre du fonctionnement d'un théâtre, d'une salle de concert ou d'un autre lieu de présentation des arts de la scène en direct. Dans son jugement du 28 juillet 2023 relatif à l'affaire *Roger Media Inc Group TVA Inc c. John Doe 1, John Doe 2 et autres*, la Cour fédérale du Canada a ordonné aux fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) canadiens de bloquer les flux en direct piratés des matchs de la Ligue majeure de baseball (MLB). De même, la France et la Chine ont rendu des décisions judiciaires et adopté des lois pour limiter la menace que représente la retransmission illégale d'émissions en direct.

10. Dans son verdict du 27 septembre 2023 concernant l'affaire *Star India Private Limited c. Jio Live TV*, la Haute Cour de Delhi a interdit à Jio Live TV et à d'autres sites Web malhonnêtes de diffuser en continu les matchs de la Coupe du monde masculine de cricket de l'ICC 2023. Les tribunaux ont ordonné aux fournisseurs d'accès à l'Internet de bloquer les sites pirates qui diffusent des contenus illégaux en direct et d'infliger de lourdes amendes aux personnes impliquées dans la diffusion illégale de contenus en direct. Ces évolutions récentes sur le plan législatif et judiciaire sont des étapes encourageantes dans la lutte contre la diffusion illégale d'émissions en direct.

## VIII. RECOURS POUR LUTTER CONTRE LA DIFFUSION ILLÉGALE DE MANIFESTATIONS EN DIRECT

11. Il existe toute une série de recours juridiques et techniques pour lutter contre la diffusion illégale en direct, notamment les injonctions de blocage, les schémas de riposte graduée, les avis de retrait, les sanctions récurrentes, le géoblocage, la géolocalisation, le cryptage, le

filigrane et d'autres solutions juridiques et technologiques permettant de repérer et de bloquer en temps réel les diffusions en direct non autorisées. Les schémas de riposte graduée utilisent la surveillance, la détection, les notifications ou les avertissements, ainsi que les suspensions temporaires pour cibler les individus et les récidivistes qui se livrent à des actes de diffusion en continu non autorisés. Les contrevenants s'exposent également à des sanctions récurrentes.

12. Le géoblocage et la géolocalisation sont des solutions technologiques qui restreignent l'accès en fonction de la localisation géographique des utilisateurs, limitant ainsi la visualisation non autorisée. Le cryptage, quant à lui, permet aux propriétaires de contenu et aux diffuseurs de coder ou d'obscurcir les données, limitant ainsi l'accès au public visé. Le filigrane est un outil efficace pour identifier la source des flux illégaux, aider les autorités à les retrouver et apporter des réponses appropriées. En outre, de nombreux pays ont adopté des codes de conduite ou signé des mémorandums d'accord pour lutter contre la diffusion illégale en direct, encourageant les différentes parties prenantes (fournisseurs de contenu, plateformes de diffusion, forces de l'ordre et autorités de régulation) à se conformer aux réglementations en vigueur. Malgré ces mesures, la lutte contre la diffusion illégale en direct est confrontée à des défis permanents.

## **IX. LACUNES DANS LA LUTTE CONTRE LA DIFFUSION ILLÉGALE D'ÉMISSIONS EN DIRECT**

13. La détection et la vérification en temps réel des contenus illégaux diffusés en continu est un processus qui prend du temps. Au moment où des actions en justice sont engagées, la manifestation en direct peut déjà être terminée ou avoir atteint une communauté plus large. L'absence de mesures d'application volontaristes et opportunes a permis à la diffusion en direct non autorisée de prospérer et a encouragé certaines personnes à distribuer illégalement sur l'Internet des contenus en direct protégés par le droit d'auteur.

14. Plusieurs défis et limitations réduisent l'efficacité des "recours existants" pour lutter contre la diffusion illégale en direct. Les recours existants, tels que les injonctions de blocage, les schémas de riposte graduée, le géoblocage et les avis de retrait, présentent leurs propres lacunes qui mettent à l'épreuve l'efficacité de leur mise en œuvre. Les injonctions, par exemple, prennent du temps et nécessitent beaucoup de ressources, ce qui peut retarder le blocage des flux illégaux en temps réel. Les schémas de riposte graduée, bien que théoriquement efficaces, manquent d'uniformité et de cohérence d'une juridiction à l'autre, entraînant une application inégale. Les utilisateurs peuvent contourner le géoblocage en utilisant des VPN, ce qui affaiblit leur efficacité. Les avis de retrait, bien qu'ils constituent un outil précieux, font souvent peser la charge de la surveillance des contenus illégaux sur les propriétaires des contenus, qui peuvent avoir du mal à suivre le rythme compte tenu du volume des contenus illicites. Bien que ces recours soient essentiels, il est urgent de s'attaquer aux limites inhérentes à leur mise en œuvre pratique dans un contexte de technologie en constante évolution.

15. Au niveau mondial, les cadres juridiques existants qui protègent les droits des radiodiffuseurs présentent des différences, des incohérences et des lacunes importantes. Ce qu'une juridiction peut considérer comme une violation du droit d'auteur, une autre peut ne pas le traiter avec la même gravité, ce qui conduit à des stratégies d'application incohérentes. Les différences entre les lois et les réglementations des différents pays font qu'il est difficile d'établir une approche uniforme pour lutter contre la diffusion illégale en direct. Ainsi, bien que les problèmes transnationaux liés à la diffusion illégale d'émissions en direct constituent une préoccupation majeure, l'élaboration d'un cadre unifié ou transjuridictionnel de protection de la propriété intellectuelle contre la diffusion illégale d'émissions en direct demeure essentielle.

16. Les ambiguïtés sont nombreuses lorsqu'il s'agit de définir les responsabilités des "intermédiaires en ligne" en matière de surveillance pour empêcher la diffusion illégale en direct. Il n'existe aucun mécanisme uniforme obligeant les intermédiaires à surveiller les violations de droits d'auteur, à jouer un rôle actif ou à se mettre d'accord avec un utilisateur pour qu'il cesse de partager des contenus illégaux en direct. Des responsabilités strictes en matière de surveillance pour les intermédiaires aideront les organismes de régulation à persuader les intermédiaires de leurs obligations juridiques de surveiller et d'examiner minutieusement les contenus illégaux en direct qui transitent par leurs réseaux, afin de limiter l'ampleur du partage de contenus illégaux en direct.

17. L'un des principaux obstacles à l'échelle mondiale est le manque de ressources et de moyens financiers dont disposent les services de répression pour enquêter et poursuivre les auteurs d'infractions liées à la diffusion illégale d'émissions en direct. De nombreux organismes chargés de l'application de la loi se heurtent à des difficultés lorsqu'il s'agit de fournir un avis d'expert sur la question, à la fois juridique et technique, de dispenser une formation nationale et internationale pour aider les forces de l'ordre et de disposer d'un soutien financier suffisant, ce qui les empêche de lutter efficacement contre la diffusion illégale de contenus en direct.

18. L'intégration de technologies de pointe dans les plateformes en ligne peut améliorer considérablement la capacité de ces dernières à détecter et à prévenir la diffusion de contenus illicites, en garantissant une réponse plus dynamique et plus efficace en temps réel.

19. Un autre obstacle est l'absence de propositions visant à renforcer les "sanctions" globales pour dissuader les contrevenants potentiels de se livrer à des retransmissions illégales en direct. Un message clair et sans équivoque doit être envoyé aux contrevenants. L'adoption de sanctions strictes, y compris des sanctions pénales telles que l'extension du délai de prescription pour les délits impliquant la retransmission illégale en direct de contenus protégés par le droit d'auteur, permettra de s'assurer que les contrevenants soient confrontés à de lourdes peines lorsqu'ils se livrent à des retransmissions illégales en direct.

20. En somme, il est absolument nécessaire de prendre des mesures juridiques, techniques et coercitives fortes pour lutter contre la diffusion illégale en continu – y compris des solutions technologiques, des réformes législatives et une coopération internationale et sectorielle – afin de garantir la croissance durable de la diffusion en continu en direct et de sauvegarder les droits des diffuseurs, des créateurs de contenu et des distributeurs autorisés de contenu en temps réel.

[Fin du document]